



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation : 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le vingt-neuf mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Dominique DUFOSSÉ, maire.

Présents : DUFOSSÉ Dominique, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, COMMENGE S, DENOY S, GOUZY S, KOSMINSKY S, MIR A, PEREIRA SANTERRE J, POUILLET M.A, de SAINT BLANQUAT G, VALERO G.

Procurations : CHAUVET F à DUFOSSÉ D, CAMPS F à LAFFONT P.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : KOSMINSKY Serge

Monsieur François Chauvet rejoint la séance à 19h20.

2023-011 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE DEUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi de finances pour 2023 n° 2022 du 30 décembre 2022

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

CONSIDÉRANT que ce fonds est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

CONSIDÉRANT le projet communal de rénovation du chauffage du Centre Culturel (salle de spectacle et salle des loges) et de la Salle Polyvalente pour un montant de 46 242,08 euros HT (55 738 euros TTC),
CONSIDÉRANT que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

Vu le plan de financement présenté ci-dessous :

Réfection de chauffage bâtiments publics					
Plan de financement prévisionnel					
Dépenses HT €		Recettes HT €			
Pompe à chaleur AIR/AIR « salle du théâtre »	10 453,58	État – DETR/Fonds vert/DSIL 2023	Rénovation énergétique	35 %	16 184,73
Pompe à chaleur AIR/AIR « salle des fêtes »	29 773,20	Conseil Régional	Rénovation énergétique	15 %	6 936,31
Pompe à chaleur AIR/AIR « salle des loges »	6 015,20	Conseil Départemental	DAME - aide à la rénovation énergétique des bâtiments	10 %	4 624,21
		SDE09	Rénovation énergétique	20 %	9 248,42
			Autofinancement commune	20 %	9 248,42
TOTAL dépenses	46 242,08	TOTAL recette HT		100 %	46 242,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux afin de renouveler le chauffage de deux bâtiments communaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Frédéric CAMPS



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
Alain CABÉ